

Association des Œuvres Sociales
du Ministère des
Affaires étrangères et européennes

Le Président

Nantes, le 10 Octobre 2011

Mme Nathalie LOISEAU
Directrice des Ressources humaines
DGA/DRH

A/s : demande d'annulation des décisions modificatrices concernant les prestations ADOS pour 2011 ; participation des services de l'administration au groupe de travail.

Madame la Directrice,

Depuis plusieurs semaines, les administrateurs de l'ADOS sont régulièrement sollicités par des agents à propos de décisions prises à leur encontre par les services de la Mission pour l'Action sociale concernant les prestations servies par l'association. Je comprends de leur analyse que ces décisions, rarement formellement motivées, entraînent au détriment des agents le non-versement des prestations auxquelles ils peuvent prétendre, voire leur sortie complète du barème.

Or, il revient au même moment aux administrateurs que les procédures de calcul du quotient familial et la liste des documents à fournir pour certains types de prestations sont révisés en cours d'année par les services de la MAS, sans que le Conseil d'Administration de l'association, ni le Comité d'Action Sociale, n'aient pu se prononcer, et alors même que ces modifications impactent directement les agents du ministère ainsi que le budget de l'association. Cette situation n'est pas acceptable.

De façon tout aussi blâmable, il apparaît que les services de l'administration ont également mis en application, et en ligne sur Diplonet, le calendrier 2011 concernant les dépôts de dossiers et de demandes de prestations de l'ADOS avec des dates contraires aux décisions prises par le Conseil d'Administration de l'association l'année dernière. Le document communiqué aux agents laisse entendre que je l'ai paraphé alors que j'ai refusé de le signer en séance de groupe de travail MAS/ADOS car il n'était pas conforme aux décisions validées par le C.A.

Ces dysfonctionnements sont extrêmement sérieux. J'ai pour ma part dû personnellement alerter le Chef de la Mission pour l'Action sociale de cette situation lors d'un entretien en septembre dernier, et lui demander de bien vouloir revenir sur les modifications effectuées en cours d'année pour annuler les décisions prises et réintégrer les agents concernés dans leurs droits. De fait, les modifications apportées de manière unilatérale par les services de la MAS sont inapplicables en l'état, et les personnes se voyant refuser les prestations pour ce motif seraient fondées à se retourner contre l'association et l'administration. Aussi le Conseil d'Administration vous serait-il reconnaissant de donner instruction à vos services de surseoir à leur application et d'instruire à nouveau, dans les conditions en vigueur lors de l'exercice 2010, les dossiers des agents touchés par ces révisions. Si cette demande ne pouvait aboutir, les administrateurs de l'ADOS seraient, en liaison avec leurs organisations syndicales respectives, vraisemblablement fondés à en tirer toutes les conséquences.

Pour leur part, et comme vous le savez, l'ensemble des administrateurs, en relation avec le Chef de la MAS et conformément aux recommandations du CAS, demeurent prêts à poursuivre l'entreprise de rationalisation des relations MAS/ADOS. Il s'agit là au demeurant d'une opération que la Cour des Comptes a incité le Département à mettre en œuvre. A cet égard, nous avons proposé la formation d'un groupe de travail incluant les assistants sociaux des différents sites ainsi que le personnel administratif et comptable de la MAS pour traiter des thèmes suivants :

- calcul du quotient familial et refonte des barèmes ;
- révision des prestations proposées ;

- procédures concernant le traitement des dossiers ADOS par les travailleurs sociaux.

C'est dans cet esprit, et dans la perspective de la présentation de nos propositions lors du prochain CAS, que nous avons demandé à la MAS de désigner les personnes participant au groupe de travail ainsi que de préparer les informations, documents et statistiques nécessaires à l'évaluation de l'impact budgétaire des révisions envisagées. Conscients des enjeux de la politique d'action sociale dans un climat toujours plus difficile pour nos collègues, les administrateurs de l'ADOS ont en effet à cœur de faire avancer rapidement ce projet dans le respect des différents acteurs et l'intérêt des agents. C'est pour cette raison que nous sollicitons de vos services un engagement qui soit réel et qui permette à tous d'aboutir dans le calendrier imparti.

Je vous prie d'agréer, Madame la Directrice, l'expression de mes respectueuses salutations.



Olivier Esposito

Président de l'ADOS

Cq :

- CM
- SG
- DGA
- MAS